

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la société Petro-Canada est une société d'État qui gère dans le secteur pétrolier selon les normes de commerce.

* * *

[Traduction]

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Affaires extérieures. Il saute aux yeux maintenant que les démarches du gouvernement à Washington concernant la production des B-52 armés de missiles de croisière ont complètement avorté. Les États-Unis sont déterminés à rompre l'accord SALT II, un point c'est tout.

Le ministre compte-t-il maintenant rassembler tout son courage, en prévision de la prochaine conférence des ministres de l'OTAN, pour dire aux États-Unis que le Canada n'autorisera plus d'autres essais du missile de croisière au-dessus de son territoire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais bien que cette question part de la position idéologique du NPD, qui condamne la participation du Canada à l'OTAN et son rôle dans la défense de la liberté. Le gouvernement actuel croit que nous avons effectivement une mission à accomplir sur ce chapitre. Nous regrettons la décision prise par les États-Unis concernant les limites de l'accord SALT II. Nous nous sommes prononcés explicitement là-dessus. Nous avons pris l'engagement, dans le cadre de l'OTAN, de permettre les essais air-air des missiles de croisière. Nous tiendrons parole.

M. Heap: Vous avez pris des engagements aussi dans le cadre de SALT II.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NE PLUS PERMETTRE LES
ESSAIS EN TERRITOIRE CANADIEN

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ignore pas que les missiles de croisière sont l'un des éléments importants non compris dans les pourparlers sur les armements nucléaires. Il sait également que l'Ouest et l'Est s'apprêtent à augmenter sensiblement leur production de missiles de croisière. Par simple mesure de précaution, le Canada ne devrait-il pas donner le ton en cherchant à réduire la production de tels armements dans les deux camps? Il le pourrait en faisant bien comprendre à Moscou et à Washington que nous ne permettrons pas les essais de missiles de croisière pour cette raison.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, dans le déroulement des négociations sur le contrôle des armements, dont le succès repose surtout sur l'aptitude des superpuissances à négocier fermement, on ne donne pas le ton en rompant des accords ou des

Recours au Règlement—M. Robinson

alliances dûment conclus ni en révélant aux Soviétiques une faiblesse dans le camp occidental; ce serait possible si les néo-démocrates exerçaient le pouvoir, mais pas sous un gouvernement progressiste conservateur.

M. Heap: Vous préférez ne pas respecter l'accord SALT II.

* * *

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, comme c'est jeudi, je voudrais que le leader parlementaire du gouvernement nous fasse part des travaux qu'il prévoit pour la semaine prochaine. Nous savons que la Chambre ne siège pas demain, mais nous tenons néanmoins à savoir quelles mesures il envisage d'aborder de lundi à jeudi prochains.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député a raison. La Chambre ne siègera effectivement pas demain en raison d'un événement très important qui se déroule à Ottawa en ce moment.

Aujourd'hui, nous terminerons l'étude du projet de loi C-27, tendant à faciliter la poursuite des activités de la Banque de la Colombie-Britannique. Lundi, je compte faire étudier le projet de loi C-25, tendant à privatiser Canadair, suivi du projet de loi C-22. Le député sait que nous sommes en pourparlers pour essayer de nous entendre sur le moment approprié pour étudier cette mesure législative. Celle-ci sera suivie des projets de loi C-18 et C-19 qui tous deux ont trait au transport.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMPTE RENDU OFFICIEL—L'ANNONCE D'UNE DÉCISION

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je signale que, à la page 1551 du hansard, où il était question de l'adoption du rapport du comité spécial sur la garde des enfants, on lit que la motion a été adoptée. On devrait lire plutôt qu'elle a été adoptée avec dissidence. Je tenais à le préciser.

ON DEMANDE LE RETRAIT D'UNE REMARQUE JUGÉE ANTIPARLEMENTAIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je vous ai donné avis d'un rappel au Règlement qui découle d'une réponse que le ministre associé de la Défense nationale m'a donnée pendant la période des questions. Il a dit que j'enfreignais toujours le Règlement. Non seulement est-ce contraire aux faits mais, ce qui est encore plus important, je crois qu'il appartient à la présidence, et non au ministre ou à tout autre député, de porter pareil jugement qui, j'insiste, n'est pas fondé. Je vous demande néanmoins, monsieur le Président, de prier le ministre de retirer sa remarque qui est à la fois antiparlementaire et injustifiée.